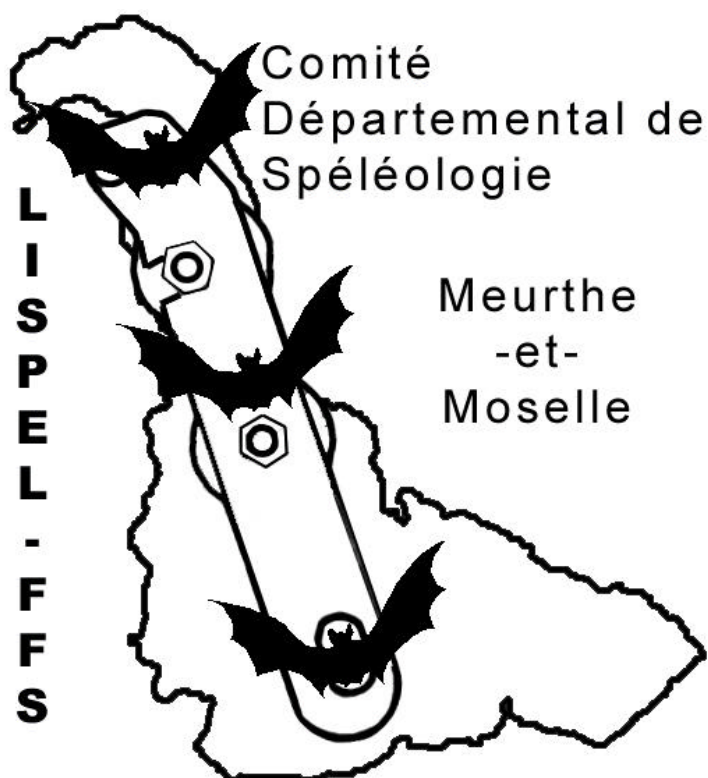


Assemblée Générale 2008 du Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe et Moselle



Le CDS-54 a pour buts (article 1 des statuts) :

- la promotion de l'éthique fédérale définie par l'Assemblée Générale de la FFS,
- la coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la FFS dans le département de la Meurthe-et-Moselle,
- l'union de toute personne pratiquant ou étudiant la spéléologie et notamment l'exploration et la connaissance du milieu souterrain naturel ou artificiel et la descente de canyon,
- la recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et de la descente de canyon, la protection et la défense du monde souterrain et de son environnement,
- l'apport de son concours et de celui de ses adhérents à des missions de prévention, de formation et de secours en milieu souterrain en lien avec les autorités compétentes,
- l'organisation, seul ou associé, de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou la descente de canyon,
- la défense des intérêts de ses membres.

S O M M A I R E

1 - Statuts	5
2 - Règlement intérieur.....	11
3 - Reconnaissance fédérale du CDS.....	13
4 - Administration.....	15
5 - Renseignements statistiques du CDS.....	17
5 - Rapport moral.....	21
6 - Rapport d'activités et projets.....	23
7 - Rapport financier.....	25
8 - Inventaire des matériels au 31 décembre.....	27
9 - Liste des clubs et représentation.....	29
10 - Les adresses utiles.....	31
Annexe 1 : documents fédéraux.....	37

1 - Statuts

TITRE I : BUT ET COMPOSITION

ARTICLE 1

L'association dite Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe-et-Moselle (ci-après dénommée CDS-54), créée le 12/04/1972, est un organisme déconcentré de la Fédération Française de Spéléologie (ci-après dénommée FFS). À ce titre, le CDS-54 est l'interlocuteur privilégié des collectivités locales et le représentant exclusif de la FFS auprès de ses membres au niveau départemental.

Sa durée est illimitée.

Le CDS-54 a pour but :

- la promotion de l'éthique fédérale définie par l'Assemblée Générale de la FFS,
- la coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la FFS dans le département de la Meurthe-et-Moselle,
- l'union de toute personne pratiquant ou étudiant la spéléologie et notamment l'exploration et la connaissance du milieu souterrain naturel ou artificiel et la descente de canyon,
- la recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et de la descente de canyon, la protection et la défense du monde souterrain et de son environnement,
- l'apport de son concours et de celui de ses adhérents à des missions de prévention, de formation et de secours en milieu souterrain en lien avec les autorités compétentes,
- l'organisation, seul ou associé, de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou la descente de canyon,
- la défense des intérêts de ses membres.

Le CDS-54 concourt à l'éducation physique et morale de la jeunesse.

Il veille au respect de la Charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français.

Le CDS-54 a son siège social 17 rue de l'Ermitage à Villers-lès-Nancy.

Le siège social peut-être transféré dans une autre commune de l'aire géographique de compétence du CDS-54, sur simple décision du Comité Directeur.

ARTICLE 2

Le CDS-54 est composé de tous les membres, personnes physiques ou morales, licenciés à la FFS dans le département de la Meurthe-et-Moselle conformément à l'article 2 des statuts de la FFS.

Est membre individuel toute personne physique domiciliée dans le département de la Meurthe-et-Moselle et licenciée à la FFS au titre de « membre individuel ».

Est membre de club toute personne physique licenciée à la FFS, et membre d'un club dont le siège social est situé dans le département de la Meurthe-et-Moselle.

ARTICLE 3

L'affiliation au CDS-54 est liée à l'affiliation à la FFS conformément à l'article 3 des statuts de la FFS.

ARTICLE 4

La qualité de membre du CDS-54 se perd avec celle de membre de la FFS conformément au dernier alinéa de l'article 2 des statuts de la FFS, et dans le cas où les conditions des alinéas 2 ou 3 de l'article 2 des présents statuts ne seraient plus remplies.

ARTICLE 5

Les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés au CDS-54, aux membres licenciés de ces groupements, et aux membres licenciés individuels du CDS-54 sont fixées par le règlement disciplinaire de la FFS, par le règlement disciplinaire particulier de lutte contre le dopage et par l'article 7 de ses statuts.

ARTICLE 6

Les moyens d'action du CDS-54 sont :

- la mise en place de toutes structures chargées de réaliser chaque type d'activités fédérales répondant aux buts fixés (commissions en relation avec les commissions nationales),
- les relations avec les administrations et collectivités départementales, avec les personnes physiques ou morales ayant un rapport avec les objectifs poursuivis,

- l'organisation de congrès ou autres manifestations départementales pour promouvoir la spéléologie dans le cadre de l'éthique fédérale définie par l'AG de la FFS,
- la mise en œuvre d'actions de formation (stages), etc.

TITRE II : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 7

L'Assemblée Générale (ci-après dénommée AG) départementale se compose de représentants élus pour 4 ans par les groupements sportifs et l'association départementale des individuels. Ces représentants doivent être licenciés à la FFS.

Ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans le groupement sportif selon le barème suivant :

- De 1 licence à 10 licences : 1 représentant
- De 11 licences à 20 licences : 2 représentants
- De 21 licences à 30 licences : 3 représentants, etc.

Sont éligibles comme représentants à l'AG départementale tous les membres majeurs et licenciés depuis au moins 1 an.

Peuvent assister à l'AG, avec voix consultative, tous les licenciés du département conformément à l'article 2 des présents statuts.

ARTICLE 8

L'AG est convoquée par le Président du CDS-54.

Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le Comité Directeur ou par le tiers des membres de l'AG représentant le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur, sauf lorsque ce sont les membres de l'AG qui ont demandé la convocation.

L'AG définit, oriente et contrôle la politique du CDS-54, dans le respect de l'éthique et de la politique générale de la FFS. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière du CDS-54. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget.

Elle désigne ses représentants à l'AG régionale conformément au règlement intérieur de la Ligue Spéléologique Lorraine, ci-après dénommée LISPEL.

Les votes de l'AG portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

ARTICLE 9

L'AG est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations des biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de 9 ans. Elle décide seule des emprunts.

Les procès-verbaux de l'AG et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux groupements sportifs de l'aire géographique de compétence, à la LISPEL et à la FFS.

TITRE III : ADMINISTRATION

SECTION I - Le Comité Directeur

ARTICLE 10

Le CDS-54 est administré par un Comité Directeur de 12 membres qui exercent l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'AG ou à un autre organe de la FFS. Le Comité Directeur suit l'exécution du budget.

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret par l'AG pour une durée de 4 ans dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ils sont rééligibles.

Le mandat du Comité Directeur expire au cours de l'année des derniers jeux olympiques d'été. Les postes vacants au Comité Directeur avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors de l'AG suivante.

Ne peuvent être élus au Comité Directeur :

- Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
- Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif,
- Les personnes licenciées depuis moins de deux ans à la FFS,
- Les personnes mineures au jour de l'élection.

Le Comité Directeur est élu au scrutin uninominal à deux tours.

Sont élus au premier tour de scrutin les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dans la limite des postes à pourvoir et sous réserve de respecter les quotas des représentants statutaires. En cas contraire, il sera procédé au déclassement du ou des candidats élus les moins bien classés au profit des candidats les mieux placés des catégories insuffisamment représentées.

Au second tour de scrutin, sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix dans la limite des postes restant à pourvoir et sous réserve d'avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, de respecter le quota des représentants statutaires et la répartition hommes/femmes. En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

Le Comité Directeur doit comprendre au moins un médecin licencié.

Les sièges sont répartis entre hommes et femmes proportionnellement aux licenciés éligibles de chacun des deux sexes.

ARTICLE 11

L'AG peut mettre fin au mandat du Comité Directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

- l'AG doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix,
- les deux tiers des membres de l'AG doivent être présents ou représentés,
- la révocation du Comité Directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

ARTICLE 12

Le Comité Directeur se réunit au moins trois fois par an.

Il est convoqué par le Président du CDS-54.

La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart des membres.

Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

SECTION II - Le Président et le Bureau

ARTICLE 13

Dès l'élection du Comité Directeur, l'AG élit le Président du CDS-54.

Le Président est choisi parmi les membres du Comité Directeur, sur proposition de celui-ci.

Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 14

Après l'élection du Président par l'AG, le Comité Directeur élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau composé d'un Président adjoint, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.

Les sièges sont répartis entre hommes et femmes proportionnellement au nombre de licenciés éligibles de chacun des deux sexes.

Le mandat du Bureau prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 15

Le Président du CDS-54 préside les AG, le Comité Directeur et le Bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le CDS-54 dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux, notamment pour la défense et la protection du milieu souterrain et de son environnement, pour ester en justice et décider des moyens de recours nécessaires.

ARTICLE 16

En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par le Président adjoint. En cas d'impossibilité ou de refus de ce dernier, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par un membre du Bureau élu au scrutin secret par le Comité Directeur, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs des membres présents et représentés.

Dès sa première réunion suivant la vacance, et après avoir, le cas échéant, complété le Comité Directeur, l'AG élit un nouveau Président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

SECTION III - Autres organes du CDS-54

ARTICLE 17

Le Comité Directeur peut instituer toutes les Commissions dont la création lui paraît nécessaire. Elles doivent l'être conformément aux statuts et au règlement intérieur de la FFS et la nomination de leur responsable doit répondre aux règles définies par le règlement intérieur des Commissions nationales fédérales.

TITRE IV : DOTATION ET RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 18

Les ressources annuelles du CDS-54 comprennent :

- les produits des licences et des manifestations,
- les cotisations et souscriptions de ses membres,
- les subventions de l'État, de l'Europe, des collectivités territoriales et des établissements publics,
- les ressources créées à titre exceptionnel s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente,
- le produit des rétributions perçues pour services rendus.

ARTICLE 19

La comptabilité du CDS-54 est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. Cette comptabilité fait apparaître annuellement un compte d'exploitation et le résultat de l'exercice.

ARTICLE 20

Les statuts peuvent être modifiés par l'AG, dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du Comité Directeur ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'AG, représentant le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux groupements sportifs affiliés un mois au moins avant la date fixée pour la réunion de l'AG.

L'AG ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents.

Si le quorum n'est pas atteint, l'AG est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'AG quinze jours au moins avant la date fixée pour la nouvelle réunion. L'AG statue alors sans condition de quorum.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

ARTICLE 21

Toute modification des statuts et du règlement intérieur du CDS-54, dès son adoption, doit être transmise au siège de la FFS. Ces modifications ne sont applicables qu'après approbation par le Comité Directeur de la FFS.

ARTICLE 22

L'AG ne peut prononcer la dissolution du CDS-54 que si elle est convoquée à cet effet.

Le Comité Directeur doit auparavant en avoir avisé l'AG de FFS.

Elle se prononce dans les conditions prévues par les 3ème et 4ème alinéas de l'article 20 ci-dessus.

ARTICLE 23

En cas de dissolution, l'AG désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du CDS-54.

ARTICLE 24

Les délibérations de l'AG concernant la modification des statuts, la dissolution du CDS-54 et la liquidation des biens sont adressées sans délai au Président de la FFS.

TITRE V : SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

ARTICLE 25

Le Président du CDS-54, ou son délégué, fait connaître dans les trois mois à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où il a son siège social tous les changements intervenus dans la direction du CDS-54. Il les communique également au siège de la FFS.

ARTICLE 26

Le règlement intérieur est préparé par le Comité Directeur et adopté par l'AG.

ARTICLE 27

Les présents statuts ont été adoptés le 29 janvier 2005 par l'AG du CDS-54, après avis favorable de la Commission statuts et règlements fédéraux de la FFS, qui a reçu pouvoir à cet effet. Ils abrogent et remplacent ceux en vigueur jusqu'à cette date.

2 - Règlement intérieur

TITRE I – COMPOSITION

ARTICLE 1

Tout membre du CDS-54 s'engage à respecter la déontologie spéléologique telle qu'elle peut-être définie par l'Assemblée Générale (ci-après dénommée AG) de la FFS.

ARTICLE 2

Le CDS-54 se compose :

- de membres actifs,
- de membres d'honneur,

tels qu'ils sont définis à l'article 2 du Règlement Intérieur de la FFS.

TITRE II – ADMINISTRATION

SECTION I – L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 3

Le nombre de représentants élus des clubs à l'AG du CDS-54 est calculé selon le barème prévu à l'article 7 des statuts.

Le nombre de licenciés pris en compte pour le calcul est celui inscrit au 31 décembre de l'année précédente sur le listing de la FFS.

ARTICLE 4 - Convocation à l'Assemblée Générale

L'AG a lieu chaque année à une date fixée par le Comité Directeur.

La convocation à l'AG doit être portée à la connaissance de toutes personnes ayant droit de vote par l'intermédiaire des clubs, ceci au moins un mois à l'avance.

Cette convocation précise l'ordre du jour.

ARTICLE 5 - Fonctionnement de l'Assemblée Générale

Les décisions sont prises à la majorité simple, sauf en ce qui concerne les modifications de statuts. Il n'y a pas de vote par correspondance.

Lors des AG, chaque délégué représentant de groupements sportifs ne peut avoir plus de deux procurations.

ARTICLE 6 - Vérificateurs aux comptes

L'AG élit chaque année deux vérificateurs aux comptes pour l'exercice en cours.

SECTION II - LE COMITÉ DIRECTEUR

ARTICLE 7 - Composition du Comité Directeur

Le Comité Directeur est composé de 9 membres minimum.

La composition du Comité Directeur doit refléter la répartition des licenciés éligibles entre les hommes et les femmes.

L'appel de candidatures a lieu au moins un mois avant la date de l'AG. Les dates d'appel et de clôture de dépôt de candidatures devront être séparées par un délai d'au moins trente jours.

Les candidatures doivent être expédiées au siège du CDS-54 au plus tard le jour de la clôture à minuit.

ARTICLE 8 - Rôle du Comité Directeur

Le Comité Directeur administre le CDS-54, selon la politique définie par l'AG, et dans le respect de l'éthique et de la déontologie de la FFS.

Les réunions du Comité Directeur sont présidées par le Président ou, en son absence, par le Président adjoint.

ARTICLE 9 - Fonctionnement du Comité Directeur

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Si celle-ci n'est pas atteinte, les décisions sont prises à la majorité simple après une nouvelle discussion. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du Comité Directeur absent sans motif grave à deux séances consécutives peut-être radié de son poste.

ARTICLE 10 - Sanctions disciplinaires

Elles sont définies par l'article 7 des statuts de la FFS, par le règlement disciplinaire et le règlement disciplinaire particulier de lutte contre le dopage.

Les conditions de demande d'une sanction à l'encontre d'un licencié ou d'un groupement sportif sont définies à l'article 12 du règlement intérieur de la FFS.

ARTICLE 11

L'interruption prématurée du mandat du Comité Directeur par l'AG entraîne le recours à de nouvelles élections dans un délai de trois mois maximum après le dépôt de la motion.

SECTION III - LE BUREAU

ARTICLE 12 - Composition du Bureau

Les membres du Bureau, excepté le Président, sont élus par le Comité Directeur en son sein, poste par poste, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour ; et, à la majorité simple au deuxième tour.

TITRE III – ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INDIVIDUELS

ARTICLE 13

Il existe au sein du CDS-54 une association de fait regroupant les individuels, et dénommée Association Départementale des Individuels de Meurthe-et-Moselle (ADI-54).

Cette association leur permet d'être représentés aux AG du département, dans les mêmes conditions que n'importe quels autres licenciés de groupements sportifs.

ARTICLE 14

Les élections des représentants de l'ADI-54 à l'AG départementale sont organisées tous les 4 ans, par le CDS-54

Le nombre de ses représentants est calculé selon le barème suivant :

- de 1 à 10 individuels dans le département : 1 représentant
- de 11 à 20 individuels dans le département : 2 représentants
- de 21 à 30 individuels dans le département : 3 représentants, etc.

Le vote a lieu par correspondance, chaque individuel disposant d'une voix.

Les candidats les mieux placés sont déclarés élus, dans la limite des postes à pourvoir.

ARTICLE 15

Le présent règlement annule et remplace le précédent et toute disposition prise antérieurement par le Comité Directeur concernant le fonctionnement du CDS-54.

3 - Reconnaissance fédérale du CDS



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

Monsieur Christophe Prévot
Président du CDS de Meurthe-et-Moselle
17, rue de l'Ermitage
54600 Villers lès Nancy

N/Réf : JPH/BL/CC/05-168

Objet : Reconnaissance du Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe-et-Moselle

Lyon, le 11 mai 2005

Monsieur le Président,

Vu les nouveaux statuts et règlement intérieur du Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe-et-Moselle, adoptés le 29 janvier 2005

Vu l'article 4 des statuts de la Fédération Française de Spéléologie

Vu l'article 3 du règlement intérieur de la Fédération Française de Spéléologie

Vu l'avis favorable de la Commission Statuts et règlements fédéraux;

J'ai le plaisir de vous informer que la Fédération Française de Spéléologie (FFS) confère au Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe-et-Moselle le droit de représenter la Fédération en tant qu'organe déconcentré, dans la limite des prérogatives mentionnées dans ses statuts.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes sincères et amicales salutations.

Bernard LIPS
Président de la FFS

*Copies : Monsieur le Président du Comité Régional de Spéléologie de Lorraine – Monsieur Jean-Luc Metzger
Monsieur le Président de la commission statuts et règlements fédéraux – Monsieur Jean-Pierre Holvoet
Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des sports – Monsieur Raymond Aubry
Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle – Monsieur Claude Baland*

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

28, rue Delandine - 69002 Lyon - Tél. : 04 72 56 09 63 - Fax : 04 78 42 15 98 - E-mail : secretariat@ffspeleo.fr

Site Internet : www.ffspeleo.fr

Association loi 1901. Agréée par les Ministères de la Jeunesse et des Sports (agrément Sports, Jeunesse et Education Populaire), et de l'Environnement

4 - Administration

Comité directeur 2004-2008

CABANSKI Romain (SCL)
KELLER Jean-Paul (GSL)
MARTIN Marie (USAN), Secrétaire
METZGER Jean-Luc (USAN)
PREVOT Christophe (USAN), Président
PREVOT Daniel (USAN), Président adjoint
REVOL Pierre (USAN)
RODANGE Denis (SS-USBL)
SARGOS Anne-Claire (USAN)
SARGOS Boris (USAN)
WIRTZ Cyril (USAN), Trésorier

Commissions

Canyon : SARGOS Boris (USAN)
Enseignement : CABANSKI Romain (SCL)
Environnement, Protection : PREVOT Daniel (USAN)
Secours : CTDS : BOYETTE François, (ASDUN)
 CTDSA : WIRTZ Cyril (USAN)
Vérificateur aux comptes : FIZAINE Jean-Paul (SS-USBL)

Composition de l'AG 2008

ADI : 1 représentant ; COLOMBO Thierry
ASDUN : 1 représentant ; BOYETTE François
ASSCA : 1 représentant ; MARC Gapp
CLRS : 1 représentant ; LE GUERC'H Bernard
SCL : 2 représentants ; WOURMS Nathalie et WOURMS Sylvain
SS-USBL : 1 représentant ; RODANGE Denis
USAN : 7 représentants ; ADMANT Pascal, DUCHAMP Dominique, KELLER Jean-Paul, MARTIN Martial, PREVOT Daniel, PREVOT Eliane et REVOL Pierre

Représentants à l'AG régionale et de l'AAMLS

DUCHAMP Dominique (USAN)
KELLER Jean-Paul (GSL)

LE GUERC'H Bernard (CLRS)

LOSSON Benoît (SS-USBL)

MARTIN Marie (USAN)

MARTIN Martial (USAN)

PREVOT Christophe (USAN)

PREVOT Daniel (USAN)

PREVOT Nicolas (USAN)

REVOL Pierre (USAN)

WIRTZ Cyril (USAN)

WOURMS Nathalie (SCL)

WOURMS Sylvain (SCL)

Représentant à l'AG fédérale

PREVOT Christophe (USAN)

5 - Renseignements statistiques du CDS

Effectif 2007

Nombre de clubs : 7

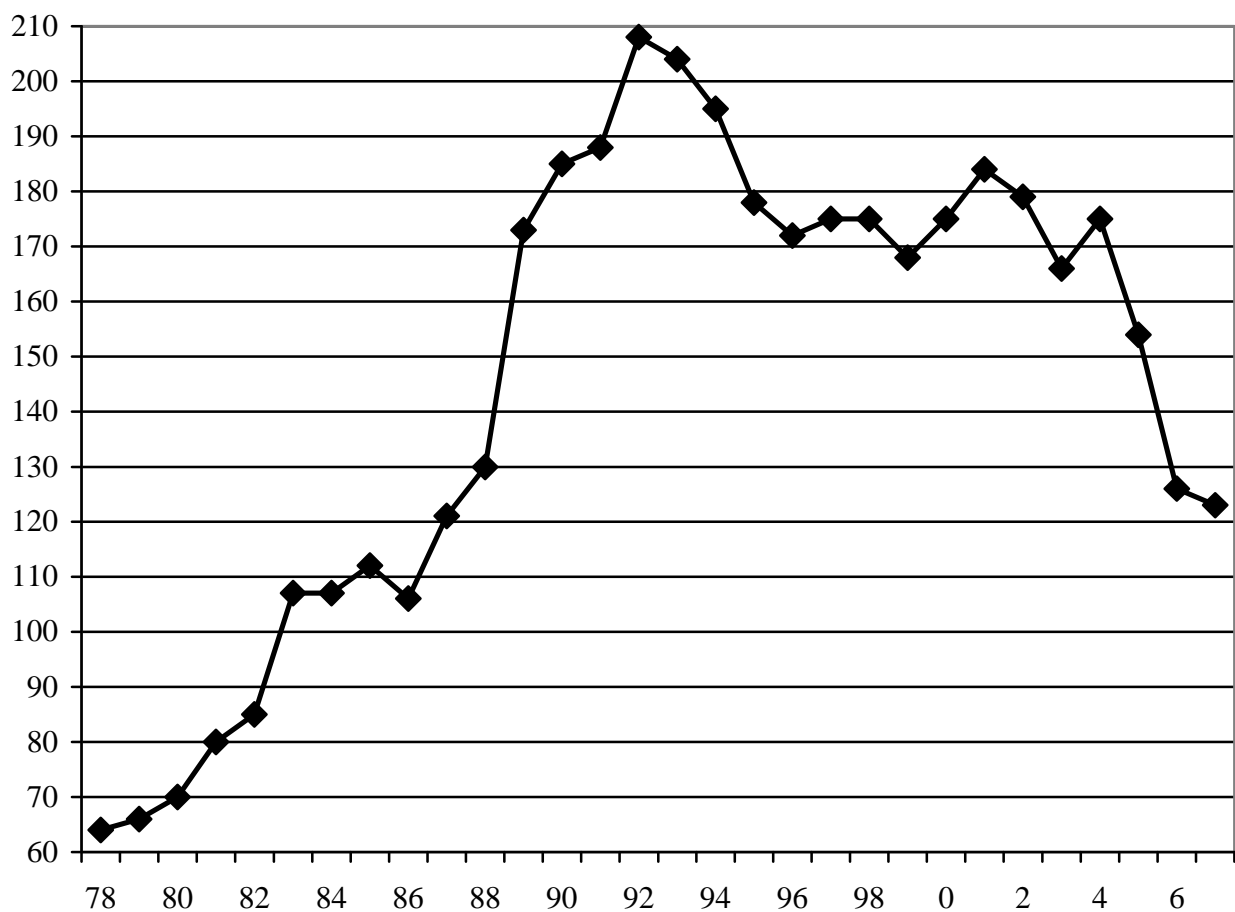
Nombre de licenciés : 123, dont 1 individuel

Le CDS-54 représente 40,1 % des 307 licenciés de la région et 1,6 % des 7 576 licenciés de la Fédération.

Évolution des effectifs depuis 1978

Année	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	0	1	2
Clubs	8	8	7	8	7	11	11	11	11	11	11	11	10	10	10	10	10	10	10	10	9	9	9	9	10
Licenciés	64	66	70	80	85	107	107	112	106	121	130	173	185	188	208	204	195	178	172	175	175	168	175	184	179

Année	3	4	5	6	7
Clubs	9	9	9	9	7
Licenciés	166	175	154	126	123



Membres de clubs, individuels et féminisation

Association	Nombre de clubs	Nombre de fédérés	Fédérés par Club	Fédérés individuels	Total Fédérés	Nombre de femmes	Taux de féminité	Rang fédéral
ASDUN (023)	1	10	10	-	10	1	10,0 %	-
ASSCA (003)	1	5	5	-	5	3	60,0 %	-
CLRS (004)	1	6	6	-	6	0	0,0 %	-
GSL (011)	1	7	7	-	7	1	14,3 %	-
SCL (018)	1	17	17	-	17	2	11,8 %	-
SS-USBL (022)	1	9	9	-	9	2	22,2 %	-
USAN (021)	1	68	68	-	68	21	30,9 %	-
Individuels (990)	-	-	-	1	1	0	0,0 %	-
CDS-54	7	122	17,4	1	123	30	24,4 %	27^e
CDS-55	4	35	8,8	0	35	4	11,4 %	81^e
CDS-57	5	101	20,2	0	101	21	20,8 %	45^e
CDS-88	6	48	8,0	0	48	4	8,3 %	83^e
LISPEL	22	306	13,9	1	307	59	19,2 %	(16^e R.)
FFS	524	7331	14,0	245	7576	1651	22,3 %	-

Le CDS-54 se trouve au 27^e rang des CDS pour le taux de présence féminine (derrière le CDS-29 – Finistère – 1^{er} avec 8 femmes pour 7 hommes soit 53,3 %, le CDS-97 – Outre-mer – avec 8 femmes pour 13 hommes soit 38,1 %, etc.) mais c'est le 11^e des CDS de plus de 100 licenciés (derrière le CDS-42 – Loire – avec 33 femmes pour 72 hommes soit 31,4 %, etc.).

La Meurthe-et-Moselle participe activement à la féminisation de la spéléologie puisque c'est le 19^e département en nombre de femmes (1^{er} les Bouches du Rhône – CDS-13 – avec 80 femmes, 2^e le Rhône – CDS-69 – avec 79, et 3^e le Gard – CDS-30 – avec 71, etc.). La Meurthe-et-Moselle représente ainsi 1,8 % des féminines de France.

Représentation des moyennes d'âges, mineurs et des jeunes

Association	Fédérés	Âge moyen	Mineurs	Mineurs / Fédéré	Jeunes (25 ans et -)	Jeunes / Fédéré	Rang fédéral
ASDUN	10	44,8	1	10,0 %	1	10,0 %	-
ASSCA	5	33	2	40,0 %	2	40,0 %	-
CLRS	6	53,3	0	0,0 %	0	0,0 %	-
GSL	7	49,6	0	0,0 %	0	0,0 %	-
SCL	17	31,2	7	41,2 %	7	41,2 %	-
SS-USBL	9	43,6	0	0,0 %	1	11,1 %	-
USAN	68	37,6	7	10,3 %	14	20,6 %	-
Individuels	1	48	0	0,0 %	0	0,0 %	-
CDS-54	123	39,1	17	13,8 %	25	20,3 %	25^e
CDS-55	35	Statistique indisponible.			8	22,9 %	16^e
CDS-57	101	Statistique indisponible.			21	20,8 %	23^e
CDS-88	48	Statistique indisponible.			8	16,7 %	45^e
LISPEL	307	Statistique indisponible.			62	20,2 %	(3^e R.)
FFS	7576	Statistique indisponible.			1376	18,2 %	-

La Meurthe-et-Moselle se trouve au 25^e rang des départements pour le taux de présence jeune (derrière la Charente Maritime – CDS-17 – 1^{er} avec 10 jeunes pour 22 licenciés soit 45,5 %, la Haute Loire – CDS-43 – avec 3 pour 7

licenciés soit 42,9 %, etc.) mais c'est le 18^e des CDS de plus de 100 licenciés (derrière le CDS-48 – Lozère – avec 46 jeunes pour 120 licenciés soit 38,3 %, etc.).

La Meurthe-et-Moselle participe activement au rajeunissement de la spéléologie puisque c'est le 18^e département en nombre de jeunes (1^{er} le Gard – CDS-30 – avec 84 jeunes, 2^e l'Hérault – CDS-34 – avec 64, et 3^e l'Ain – CDS-01 – avec 61, etc.). La Meurthe-et-Moselle représente ainsi 1,8 % des jeunes de France.

Comparaison des effectifs avec les autres CDS

CDS	Nombre de licenciés	Rang	Population (recensement 1999)	Pénétration des spéléologues	Rang d'après indice de pénétration
Hérault (E34)	319	1 ^{er}	896441	3,56 pour 10000	13 ^e
Bouches-du-Rhône (D13)	311	2 ^e	1835719	1,69 pour 10000	36 ^e
Gard (E30)	299	3 ^e	623125	4,80 pour 10000	8 ^e
Rhône (C69)	289	4 ^e	1578869	1,83 pour 10000	33 ^e
Alpes-Maritimes (Q06)	260	5 ^e	1011326	2,57 pour 10000	24 ^e
Isère (C38)	240	6 ^e	1094006	2,19 pour 10000	27 ^e
Ain (C01)	225	7 ^e	515270	4,37 pour 10000	10 ^e
Var (Q83)	209	8 ^e	898441	2,33 pour 10000	26 ^e
Doubs (P25)	207	9 ^e	499062	4,15 pour 10000	11 ^e
Ardèche (C07)	203	10 ^e	286023	7,10 pour 10000	3 ^e
Lot (F46)	177	11 ^e	160197	11,05 pour 10000	2 ^e
Pyrénées-Atlantiques (G64)	168	12 ^e	600018	2,80 pour 10000	21 ^e
Haute-Garonne (F31)	163	13 ^e	1046338	1,56 pour 10000	37 ^e
Vaucluse (D84)	153	14 ^e	499685	3,06 pour 10000	18 ^e
Seine-Maritime (J76)	151	15 ^e	1239138	1,22 pour 10000	44 ^e
Aude (E11)	150	16 ^e	309770	4,84 pour 10000	6 ^e
Drome (C26)	142	17 ^e	437778	3,24 pour 10000	15 ^e
Dordogne (G24)	128	18 ^e	388293	3,30 pour 10000	14 ^e
Aveyron (F12)	127	19 ^e	263808	4,81 pour 10000	7 ^e
Pyrénées-Orientales (E66)	126	20 ^e	392803	3,21 pour 10000	16 ^e
Haute-Savoie (C74)	124	21 ^e	631679	1,96 pour 10000	31 ^e
Meurthe-et-Moselle (L54)	123	22^e	713779	1,72 pour 10000	35^e
Lozère (E48)	120	23 ^e	73509	16,32 pour 10000	1 ^{er}
FFS (hors étrangers)	7574	-	58520688	1,29 pour 10000	-

L'effectif moyen au sein des 92 départements (étrangers exclus) ayant des spéléos fédérés est de 82,3 licenciés.

La moitié des CDS a moins de 50 licenciés.

Seuls 31 CDS ont plus de 100 licenciés (en plus des 23 précédents : Jura, P39 – 115 ; Côte d'or, B21 – 110 ; Hauts-de-Seine, A92 – 108 ; Paris, A75 – 108 ; Essonne, A91 – 106 ; Savoie, C73 – 106 ; Loire, C42 – 105 ; Moselle, L57 – 101).

Statistique rétrospective des effectifs régionaux depuis 1978

Années	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	0	1	2	3	4	5	6	7	
ASDUN	10	10	10	10	11	12	12	10	8	10	13	14	15	13	15	18	17	12	9	12	13	14	12	11	12	10	11	11	10	10	
ASPA											8	12	14	13	16	17	19	16	26	19	22	20	26	30	37	28	26	15	9		
ASSCA						7	15	15	9	13	7	9	7	8	8	7	5	6	6	6	6	7	7	6	6	4	4	4	5		
CLRS	7	7	8	8	6	7	7	11	8	10	11	10	12	8	9	9	11	11	12	13	14	13	14	12	13	10	10	10	8	6	
CNS-GAG	10	5	8																												
GS-CAF	7					5	5	5	5	7	6	20	15	17	18	21	12	10	6	3	3	4	5	7	3	7	8	7	2		
GS-FEP/DMS						6	5	5	5	3																					
GSL	8	10	11	13	15	8	8	7	12	13	10	18	14	19	16	15	19	13	12	9	10	7	10	9	7	7	5	6	7	7	
HADES	8	9																													
Individuels																							1	1	7		3	1		1	
RS																															
SCL							4	5	8	18	20	21	34	43	40	35	25	23	24	26	19	15	14	13	19	26	26	28	23	17	
SS-ASPTT		11	11	13	13	13	10																								
SS-ASSPN											9	18	18	15	11	15	14	15	7	6											
SS-ENSG				7																											
SS-FJEP-GAGG	5	6	6	6	8	9	4	6	8	8	3	3																			
SSM-ALAST						5	6	6	4																						
SS-USBL	9	8	16	18	16	17	15	18	14	18	21	20	19	12	14	13	12	13	12	11	13	11	10	10	10	7	8	8	8	9	
USAN	?	?	?	5	16	17	16	24	25	21	22	28	37	40	57	53	59	60	58	70	75	78	77	84	60	65	72	64	55	68	
CDS-54	64	66	70	80	85	107	107	112	106	121	130	173	185	188	208	204	195	178	172	175	175	168	175	184	179	166	175	154	126	123	
ASPRP	13	3																													
CSPLF					7	11	16	18	25	32	27	23	21	28	30	32	36	25	21	22	32	27	30	19	14	15	14	11	11	12	
GERSM					18	15	14	9	8	13	14	17	18	17	17	14	9	15	9	9	9	9	10	6	6	7	6	13	12	13	
Individuels																							1	4	3						
Proteus																											5	8	6	7	6
SCAM	8	8	15	23	9	7																									
SCDM		10																													
SCLER		7	15	7	10	6	4	8	6	8	5	6	8	10	14	11	12	13	7	5	4	6	6	4	3	3	3	4	4	4	
SPB				8																											
SSRE	6	8	12	9	5	3	2	2	1	4	3	4	6	8	4																
CDS-55	27	36	42	47	49	42	36	37	40	57	49	50	53	63	65	57	57	53	37	36	45	42	47	33	26	30	31	34	34	35	
FALAISE																						12	17	11	8	7	17	14	11	10	8
GSF			7	11	10	7	5	5	9	10	11	11	9	8	10	10	9	8	9	8	8	9	9	9	8	10	9	8	7		
GSLG	8	8	11	15	16	18	26	33	37	34	45	31	19	16	19	18	18	21	22	21	21	20	19	20	19	19	19	19	19	24	
GSMM						12	17	17	26	14	21	15	16	13	5	5	5														
GSMS				5	-	-	-	5	5	5	5	5	6	5	5	5	5														
Individuels																											2	2	2		
SAS						14	10	7	10	11	14	6	7	6	6	3	3	8	7	7	9	9	6	9							
SCM	8	-	5	10	13	15	19	12	33	28	27	21	18	15	27	29	28	19	23	27	24	26	23	30	35	37	39	28	45	37	
SCO						9	9	12	12	16	17	18	16	16	17	19	22	20	24	23	26	26	29	31	26	29	29	28	25	25	
SCT								1	6	5	7	4	15	17	13	11	8	6	6	7											
SS-ENF	7	8																													
CDS-57	23	16	23	41	39	61	90	94	130	123	142	122	96	96	104	105	102	80	91	93	105	106	100	104	105	112	113	97	107	101	
ABIMES																							15	4	4	4	4				
Aragonite															6	8	10	9	8	9	8	12	12	12	11	11	11	11	11	13	
ASL									7	6	9	10	9	5	6	5	-	-	3	3	3										
GREPIC														3	8	6	5														
GSHV								11	13	13	15	17	21	17	17	14	11	11	8	8	10	10	12	12	15	16	12	10	5	5	
GSLV								5	8	6	4																				
GSPV	11	13	11	22	20	16	24	20	15	20	22	20	25	20	16	17	20	13	13	11	9	8	9	8	8	8	9	8	7	8	
GSR					6	6																									
GSV						8	5																								
GUS							9	14	14	13	9	19	11	13	12	10	12	9	8	8	7	7	7	8	8	8	6	6	6		
Individuels																										1					
SCHM	6	6	5	6	7	10	11	8	10	9	1	-	-	-	-	5	13	14	7	11	11	15	15	12	15	13	14	15	12	12	
SESAM										7	8	8	10	9	9	7	9	9	9	9	8	8	8	9	8	5	5	5	4	4	
CDS-88	17	19	16	28	33	32	43	58	67	75	72	64	79	70	73	73	75	68	57	59	57	75	67	64	70	65	59	55	45	48	
Individuels	10	22	16	19	13	5	5	11	7	9	4	7	7	3	4	2	2	2	4	2	1	3									
LISPEL	141	149	167	215	219	247	281	312	350	385	397	416	420	420	450	441	429	381	361	365	383	394	389	385	380	373	378	340	312	307	

À partir de 2000 les Individuels sont répartis par département.

6 - Rapport moral

Comme les années passées, une bonne partie de mon temps a été consacrée à la réception, la lecture, le tri et l'archivage de l'imposante littérature fédérale ainsi que celle des diverses instances officielles (Comité Départemental Olympique et Sportif, Conseil Général, Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, etc.). À cela s'ajoute également ma présence à diverses réunions (CDOS-54, CG-54, DDJSVA-54) pour représenter notre discipline, nouer des liens et faire savoir aux autorités que la spéléologie existe dans notre département. En particulier, le CDS a été sollicité par l'Inspection Académique de Meurthe-et-Moselle (IA-54) afin de participer à des actions pendant la semaine de la Sécurité civile (9 octobre au collège Monplaisir de Vandoeuvre-lès-Nancy et samedi 13 octobre au collège Jules Ferry de Neuves-Maisons) et préparer une suite à l'action de sensibilisation des Conseillers pédagogiques EPS pour les écoles autour de l'activité spéléo en primaire (prévue le vendredi 21 mars 2008 avec visite du spéléodrome de Nancy par 3 cadres fédéraux).

L'effectif pour 2007 n'est pas satisfaisant puisqu'il baisse encore de 2 %. Un club (ASPA) a disparu cette année et un autre (GSL) a prononcé sa dissolution en milieu d'année ; la plupart des licenciés de ses clubs a fait le choix d'intégrer d'autres structures (essentiellement l'USAN). La politique axée sur la communication (SIMM, site Internet), la formation (remboursement partiel des stages diplômants réussis, formation et exercices secours) et l'encadrement (CLSH, CVL, etc.) n'a permis ni l'adhésion massive de nouveaux spéléos, ni la fidélisation des « anciens »...

Il est remarquable de noter que le Comité 54 est le plus féminisé de Lorraine et parmi les plus féminisés de France alors que la participation des femmes aux instances dirigeantes, tant des clubs que du département ou de la région reste faible... Mesdames, je ne peux que vous inviter à venir vous investir dans les diverses équipes de direction !

La représentation des jeunes (moins de 26 ans) et la moyenne d'âge des membres du CDS sont satisfaisantes par rapport aux autres départements lorrains, à la région et à la Fédération. Néanmoins, et comme les années précédentes, des clubs vieillissent et se dirigent probablement vers une prochaine disparition. Le partenariat mis en place avec la DDJSVA aurait pu permettre à chaque club de s'investir auprès de la jeunesse locale et d'en retirer des adhésions de jeunes. Malheureusement le bilan de ces années de

fonctionnement montre que les retombées en termes d'adhésions sont nulles. Ne sachant pas quelle sera la politique du CDS pour la prochaine olympiade j'ai informé les responsables que cette action était arrêtée au 31 décembre 2007 et qu'il incomberait à la nouvelle équipe dirigeante de la relancer ou non. D'autres expériences sont peut-être à mener comme, par exemple, celle du Spéléo-Club de Metz qui a mis en place un projet de stage d'initiation sur 5 week-ends pour les étudiants du SUAPS (Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives) et en a retiré de nombreuses adhésions. L'approche est, au début, essentiellement sportive, mais il doit être possible d'attirer également des « chercheurs en herbe ».

Il manque très clairement une dynamique d'interclubs au sein du département. Aucune sortie, aucun camp (sportif ou non) n'ont été organisés depuis longtemps et c'est très regrettable...

Je vous souhaite néanmoins une bonne année spéléologique à tous,

Pour le CDS-54,
Le Président,
Christophe PREVOT

7 - Rapport d'activités et projets

Administration

Les membres du Comité directeur ne se sont pas réunis cette année. Aucun dossier particulier ne nécessitait une réunion ; personne n'en a réclamé...

Animations, manifestations

Le CDS n'a organisé aucune manifestation cette année mais a néanmoins participé à la semaine de la Sécurité civile en octobre dans deux collèges meurthe-et-mosellans. A cette occasion le CTDS, *François BOYETTE*, a organisé la prestation de la section 54 du Spéléo-Secours Français (SSF-54) comme suit : présentation du SSF à l'aide d'une vidéo, mise en civière de volontaires, déplacement en parcours difficile et remontée-descente par technique de balancier.

L'exposition (panneaux et grilles) a été empruntée en septembre par l'USAN (Nancy) pour une exposition d'une journée lors des Journées du patrimoine 2007 à Villers-lès-Nancy et en novembre par le GSLG (Metz) pour une exposition d'une semaine. L'exposition vieillit... Il serait bon qu'un volontaire prenne en charge sa gestion (réfection des panneaux endommagés, réalisation de nouveaux panneaux). Malgré l'appel lancé dans *SIMM* aucun volontaire ne s'est fait connaître...

Communication

Le trimestriel du CDS, Spéléo-Inf^o Meurthe-et-Moselle (*SIMM*), est paru régulièrement tout au long de l'année avec ses numéros 26 à 29. Il serait intéressant que chaque club envisage d'y publier ses travaux, ses activités, ses propositions de sorties ou camps, etc.

Le site Internet est ouvert depuis le 16 mars 2002. Les pages sont mises à jour régulièrement, notamment avec le bulletin mis en ligne.

Le prochain Comité directeur aura à s'interroger sur le devenir de ces deux outils...

Canyon

Rien d'organisé cette année au nom du CDS. Les actions ont été essentiellement faites au nom du Comité régional.

Enseignement, camps et interclubs

Rien d'organisé cette année au nom du CDS. Les actions ont été essentiellement faites au nom du Comité régional.

EPI

Les matériels récents du CDS (bloqueurs, casques, connecteurs) accessibles au local USAN ont été mis aux normes règlementaires : notices, fiches de vie et consignes sont regroupées dans un classeur. Les autres matériels anciens (harnais) ont été sortis de l'inventaire. Reste quelques matériels disséminés (ASDUN et SS-USBL) qui n'ont pas encore été visés par un contrôleur. Quelle politique faut-il adopter avec ces matériels ?

Secours

L'action de formation sur les techniques d'évacuation s'est poursuivie en 2007 avec trois rencontres, dont une sur le terrain, au spéléodrome de Nancy. Huit spéléos (CLRS et USAN) forment l'équipe évacuation et sont opérationnels. Les matériels (poulies, mousquetons, bloqueurs, etc.) nécessaires ont été achetés en milieu d'année.

Quatre spéléos (USAN) ont participé au stage national d'Assistance et de Secours aux Victimes (ASV) en Meuse en novembre et forment une équipe ASV opérationnelle dans le département. L'ensemble des matériels nécessaires à cette équipe (point chaud, assistance médicale, etc.) a été achetée fin 2007.

Globalement une équipe compétente forte de 25 personnes (20 % de l'effectif du CDS) est en place. Le CDS est donc en conformité avec les exigences fédérales et ministérielles pour l'agrément ministériel de Sécurité civile.

Il serait souhaitable qu'un ou deux volontaires soient motivés pour suivre le stage fédéral de Conseiller technique ou de Gestion de secours et permettent ainsi de préparer lentement la relève.

Stages vacances :

Le partenariat avec l'ADEPS-54 (Association pour le Développement de l'Emploi et des Professions du Sport en Meurthe-et-Moselle) et la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative s'est poursuivi pendant les vacances scolaires. Quatre cadres ont permis à 30 groupes (+8 par rapport à 2006) de bénéficier de sorties de découverte du milieu souterrain dans les grottes de Pierre-la-Treiche. Un casque a été à nouveau perdu... Afin de prévoir le lent remplacement, 13 casques ont été achetés.

Devant l'impossibilité d'obtenir l'autorisation de faire faire les encadrements par des non-brevetés l'idée de créer un diplôme de cadre intitulé « Guide spéléo » adapté aux cavités de classe 1 a été à nouveau soumis à l'EFS. Pour l'instant cela reste lettre morte, l'EFS privilégiant ses diplômes actuels...

8 - Rapport financier

Bilan financier 2007 au 31/12/2007

A C T I F		P A S S I F	
Livret d'épargne	3 876,15 €	Report des exercices	3 835,27 €
Compte courant	182,97 €	Résultat de l'exercice 2007	18,92 €
Produits à recevoir	330,00 €	Charges à payer	165,33 €
		Provision	369,60 €
T O T A L	4 389,12 €	T O T A L	4 389,12 €

Compte de résultat 2007 au 31/12/2007

P R O D U I T S		C H A R G E S	
Quote-part LISPEL	528,74 €	Frais postaux & SIMM	672,78 €
Produits financiers	107,55 €	Frais administratifs	74,99 €
Subvention CG-54	1 304,00 €	Frais de gestion	6,50 €
Subvention CNDS	700,00 €	Aides financières	472,00 €
Stages vacances	900,00 €	Stages vacances	667,00 €
Session GSL	56,67 €	Achats de matériels	1 841,88 €
Reprise sur provision	2 800,00 €	Commission Secours	2 342,89 €
		Perte 2005/2006	300,00 €
T O T A L	6 396,96 €	T O T A L	6 378,04 €
Résultat de l'exercice	+18,92 €		

Détail des retards à recevoir et à payer au 31/12/2007

PRODUITS :

Stages vacances – retard 2007.... 330,00 €

CHARGES :

SIMM n°29123,38 €

Piles électriques13,75 €

Petit matériel lot ASV28,20 €

TOTAL 330,00 €

TOTAL165,33 €

Budget 2007 (pour mémoire) et budget prévisionnel 2008

P R O D U I T S	2007		2008
	Ouvert en euros €	Réalisé en euros €	Ouvert en euros €
Quote-part LISPEL	550,00	528,74	500,00
Intérêts du livret	100,00	107,55	110,00
Subvention CG-54	1 000,00	1 304,00	1 000,00
Subvention CNDS	750,00	700,00	700,00
Camps CDS	300,00	0,00	-
Stages vacances	600,00	900,00	-
Session GSL	-	56,67	-
Reprise sur provision	2 910,00	2 800,00	360,00
TOTAL	6 210,00	6 396,96	2 670,00

CHARGES POSTE	2007		2008
	Ouvert en euros €	Réalisé en euros €	Ouvert en euros €
Frais administratifs	250,00	74,99	100,00
Frais postaux & SIMM	500,00	672,78	700,00
Aides financières (stages fédéraux)	1 500,00	472,00	500,00
Aide aux manifestations, clubs...	150,00	0,00	150,00
Commission Secours	1 000,00	2 342,89	610,00
Camps CDS	500,00	0,00	-
Stages vacances	500,00	667,00	-
Achats de matériels	1 300,00	1 841,88	600,00
Panneau Pierre-la-Treiche	500,00	0,00	-
Frais de gestion et de fonctionnement	10,00	6,50	10,00
Perte stages vacances 2005 et 2006	-	300,00	-
TOTAL	6 210,00	6 378,04	2 670,00

Pour le CDS-54,
le Trésorier,
Cyril WIRTZ

9 - Inventaire des matériels au 31 décembre

a) Matériel de bureau (local USAN)

- Cisaille de bureau : 1
- CD Photo KODAK : 3
- Logiciel de comptabilité : 1 (*chez Trésorier CDS*)
- Machine à écrire OLIVETTI Praxis 35 : 1
- Machine à relier RELISPIRE : 1
- Photocopieuse CANON PC10 : 1

b) Matériel d'exposition (local USAN)

- Caisse à outils pour quincaillerie
- Caisse à sous-verre : 10
- Grille expo caddie 1 travée : 2
- Grille expo caddie 3 travées : 20
- Sous-verres différents formats

c) Matériel de réception (local USAN)

- Assiette : 35
- Bol : 41
- Coupe à dessert : 50
- Couvert :
 - couteau : 45
 - cuillère à café : 44
 - cuillère à soupe : 43
 - fourchette : 41
- Cruche : 3
- Détendeur gaz + tuyau : 1
- Poivrier : 2
- Salière : 2
- Saladier : 10
- Tasse à café : 37
- Verre : 22 + 5

d) Matériel spéléo (local USAN)

- Bloqueur de poitrine : 1 (*local SS-USBL*)
- Casque Ecrin Roc blanc à LED10 : 19
- Casque Ecrin Roc rouge acétylène à LED5 : 5
- Casque Spelios à LED24 : 13 (5 T1 et 8 T2)
- Ceinture porte accessoire : 6
- Combinaison bleue : 11 (3 XS, 5 S, 3 M)
- Combinaison jaune : 9 (5 M, 4 L)
- Descendeur autobloquant : 1 (*local SS-USBL*)
- Descendeur simple : 1 (*local SS-USBL*)
- Echelle : 2 × 10 m
- Générateur acétylène Alp : 1 (*local SS-USBL*)
- Générateur acétylène Ariane : 6
- Générateur acétylène Fisma : 4 (*local SS-USBL*)
- Kit pour cordes : 3 (*dont 1 local SS-USBL*)
- Kit bleu (petit) : 2
- Maillon ½ rond alliage : 1 (*local SS-USBL*)
- Mousqueton acier // à vis : 19 (*dont 11 local SS-USBL*)

- Poignée d'ascension PETZL : 1 (*local SS-USBL*)

e) Matériel de pompage (local USAN)

- Bouchon de 40 : 1
- Pompe PUMPEX 700W de 32 m³/h : 1
- Pompe AQUAFIRST de 12,5 m³/h : 1
- Raccord 65/40 : 3
- Tuyau pompier en 65 mm 15 mètres : 1
- Tuyau pompier en 65 mm 5 mètres : 1
- Tuyau pompier en 40 mm 25 mètres : 3

f) Matériel de désobstruction (local ASDUN)

- Burin bêche : 1
- Burin pic : 1
- Burin pelle : 1
- Groupe électrogène RHINO 2 kVA : 1
- Marteau électro-pneumatique MAKITA : 1
- Perforateur sur accus avec chargeur et accus : 2 (*local USAN*)
- Mèches : 1×18 mm, 1×20 mm, 1×35 mm
- Câble électrique 3×2,5 mm² et 4 prises étanches (*local USAN*)

g) Matériel d'évacuation (local USAN)

- Bloqueur Basic : 16 (*dont 6 local ASDUN et 6 local SS-USBL*)
- Civière : 3 (*dont 1 local ASDUN et 1 local SS-USBL*)
- Matelas coquille : 1 (*local ASDUN*)
- Mousqueton zicral grande ouverture : 5
- Mousqueton zicral // : 32
- Poulie fixe : 12 (*dont 6 local ASDUN et 2 local SS-USBL*)
- Poulie Rescue : 5
- Pro Traxion : 2

h) Matériel ASV (local USAN)

- Lot complet : 1 (5 kits, 5 bidons, 5 gourdes, 5 bâches, 18 survies, ficelle, pinces à linge, bâche de transport, collier cervical, attelles, immobilisateur dorsal, vêtement isotherme, réchaud Esbit, combustible, chauffeurette, tasses pliantes, popote, couverts, comprimés eau, matériel premiers soins, gants de chirurgien, etc.)

i) Matériel divers (local USAN)

- GPS GARMIN II : 1 (*chez P. CUXAC*)
- Tente PC 3 tronçons : 1

10 - Liste des clubs et représentation

Liste des clubs et Présidents

Identifiant du club	Nom du club	Effectif 2007	Président
L54-023-000 ASDUN	<u>A</u> ssociation <u>S</u> péléo du <u>D</u> istrict <u>U</u> rbin <u>N</u> éodomien	10	BOYETTE François 40 rue du Général Thiry 54230 NEUVES MAISONS 03 83 47 12 62
L54-003-000 ASSCA	<u>A</u> ssociation <u>S</u> péléologique de <u>S</u> auvegarde des <u>C</u> avernes	5	GAPP Marc 16 Grand' rue 57830 SAINT-GEORGES 03 87 25 95 09
L54-004-000 CLRS	<u>C</u> ercle <u>L</u> orrain de <u>R</u> echerche <u>S</u> péléologique	6	BASTIEN Claude 27 rue Charles Courtois 54210 St NICOLAS DE PORT 03 83 45 32 34
L54-011-000 GSL	<u>G</u> roupe <u>S</u> péléo de <u>L</u> illebonne	7	ROCHE Michel Pav. 7, Lotissement SAPRR 54170 ALLAIN 03 83 52 02 81
L54-018-000 SCL	<u>S</u> péléo- <u>C</u> lub de <u>L</u> unéville	17	WOURMS Nathalie 7 rue St Blaise 88130 FLORENT 03 29 38 12 66
L54-022-000 SS-USBL	<u>S</u> ection <u>S</u> péléologique de l' <u>U</u> nion <u>S</u> portive du <u>B</u> assin de <u>L</u> ongwy	9	LOSSON Benoît 8 impasse du Moulin 57070 St JULIEN-LÈS-METZ 03 87 75 39 86
L54-021-000 USAN	<u>U</u> nion <u>S</u> péléologique de l' <u>A</u> gglomération <u>N</u> ancéienne	68	PRÉVOT Daniel 2 rue Cronstadt 54000 NANCY 03 83 27 01 93
		122	

Représentation au sein du CDS

Année 2007	Effectif	Représentation du CDS	Électeurs	Représentation de l'AG	Écart
ASDUN	10	8,1 %	1	7,1 %	-1,0 %
ASSCa	5	4,1 %	1	7,1 %	3,0 %
CLRS	6	4,9 %	1	7,1 %	2,2 %
GSL	7	5,7 %	0	0,0 %	-5,7 %
SCL	17	13,8 %	2	14,3 %	0,5 %
SS-USBL	9	7,3 %	1	7,1 %	-0,2 %
USAN	68	55,3 %	7	50,0 %	-5,3 %
<i>Individuels</i>	<i>1</i>	<i>0,8 %</i>	<i>1</i>	<i>7,1 %</i>	<i>6,3 %</i>
TOTAL	123	100,0 %	14	99,8 %	-0,2 %

11 - Les adresses utiles



Siège social : 28 rue Delandine / 69002 LYON / ☎ : 04.72.56.09.63 / 📠 : 04.78.42.15.98 /
site Internet : www.ffspeleo.fr / site des adhérents : adherents.ffspeleo.fr
mél : secretariat@ffspeleo.fr

Permanents :

Anne ADENIS / anne.adenis@ffspeleo.fr : **Secrétariat FFS + CREI + EFC**

Pierre-Bernard LAUSSAC / pierre-bernard.laussac@ffspeleo.fr : **Gestion matériel EFS + Aide aux clubs**

Laurent MANGEL / laurent.mangel@ffspeleo.fr : **Secrétariat EFS + Assurance**

Georges MERCIER / georges.mercier@ffspeleo.fr : **Comptabilité**

Cathy ROSIER / cathy.rosier@ffspeleo.fr : **Secrétariat CNDS + Librairie**

Monique ROUCHON / monique.rouchon@ffspeleo.fr : **Gestion des adhérents + Reprographie + Librairie**

Président d'honneur : Géo MARCHAND / 25 rue des Capucins / 46000 CAHORS

Président : Bernard LIPS / 4 avenue Salvador Allende / 69100 VILLEURBANNE / ☎ : 04.78.93.32.18 /
📠 : 06.80.26.12.66 / mél : president@ffspeleo.fr

Président adjoint : Bernard TOURTE / 25 rue Louis de Broglie / 31100 TOULOUSE / ☎ :
05.34.60.95.63 / 📠 : 05.34.60.95.64 / 📞 : 06.08.75.95.29 / mél : president-adjoint@ffspeleo.fr

Vice-Président chargé du développement : Annick MENIER / ☎ : 06-81-96-89-26 / 📠 : 05-53-02-65-01 /
mél : vice-president-developpement@ffspeleo.fr

Vice-Président : Gilles TURGNE / 42 rue de la Faidiverie / Asnières / 79120 SAINTE SOLINE /
☎ : 05.49.29.57.08 / mél : gilles.turgne@ffspeleo.fr

Secrétaire général : Delphine MOLAS / 67 avenue Jean Jaurès / 92140 CLAMART / ☎ : 09.71.70.15.06
/ 📞 : 06.07.83.26.88 / mél : secretaire-general@ffspeleo.fr

Secrétaire adjoint : Philippe KERNEIS / 67 avenue Jean Jaurès / 92140 CLAMART / ☎ : 09.71.70.15.06
/ mél : secretaire-general-adjoint@ffspeleo.fr

Trésorier : Laurent GALMICHE / 14 rue Henry Guy / 70800 ST LOUP-SUR-SEMOUSE /
☎ : 03.84.49.09.50 / 📠 : 03.84.49.09.50 / mél : tresorier@ffspeleo.fr

Trésorier adjoint : *poste vacant*

Directeur Technique National : Claude ROCHE / 11 rue Pasteur / 89100 SENS / ☎ : 01.43.57.56.54 /
📠 : 01.49.23.00.95 / 📞 : 06.80.23.67.37 / mél : FFS.dtn@ffspeleo.fr

COMMISSIONS F.F.S.

Assurance : Philippe KERNEIS / 67 avenue Jean Jaurès / 92140 CLAMART / ☎ : 09.51.70.15.06 /
mél : assurance@ffspeleo.fr

Audiovisuelle : *poste vacant*

Canyon (EFC) : Franck JOURDAN / Route de Canavaggio / Résidence St Joseph / 20290 BORGIO /
☎ : 04.95.38.39.07 / 📠 : 06.22.25.12.52 / mél : franck.jourdan@ffspeleo.fr / site
Internet : efc.ffspeleo.fr

Communication : Gilles TURGNE / 42 rue de la Faidiverie / Asnières / 79120 SAINTE SOLINE /
☎ : 05.49.29.57.08 / mél : gilles.turgne@ffspeleo.fr

Documentation (CoDoc) : Agnès DARNOUX / 20 chemin de Crenelle / 38890 VIGNIEU /
☎ : 08.71.31.89.42 / mél : agnes.darnoux@ffspeleo.fr / site
Internet : codoc.ffspeleo.fr

Enseignement (EFS) : 28 rue Delandine / 69002 LYON / ☎ : 04.72.56.35.76 / 📠 : 04.78.42.15.98 /
site Internet : efs.ffspeleo.fr

Président : Emmanuel CAZOT / 48B rue de Kahl Am Main / 38090
VILLEFONTAINE / ☎ : 04.74.96.27.78 / 📠 : 04.74.96.27.78 /
📠 : 06.87.96.09.44 / mél : emmanuel.cazot@ffspeleo.fr

Environnement : Christophe TSCHERTER / Le Bourg / 43260 St HOSTIEN / ☎ : 04.71.57.68.32 /
📠 : 04.71.07.41.72 / mél : christophe.tscherter@ffspeleo.fr / site Internet :
environnement.ffspeleo.fr

Financière : Eric LEFEVRE / 3 rue Paul Verlaine / 91240 ST MICHEL-SUR-ORGE /
☎ : 01.72.49.41.78 / mél : eric.lefevre@ffspeleo.fr

Jeunes (CoJ) : Jean-François BRUN / Le Tribble / 07120 LA BEAUME / 📠 : 06.79.58.00.17 /
mél : jean-francois.brun@ffspeleo.fr / site Internet : coj.ffspeleo.fr

Médicale (CoMéd) : Jean-Michel OSTERMANN / Bourg / 24800 CORGNAC-SUR-L'ISLE /
☎ : 05.53.55.04.57 / 📠 : 05.53.62.19.57 / mél : jean-
michel.ostermann@ffspeleo.fr / site Internet : comed.ffspeleo.fr

Plongée souterraine (EFPS) : Joëlle LOCATELLI / 29 route de St Claude / 39360 CHASSAL /
☎ : 03.84.42.46.12 / 📠 : 06.80.08.16.74 / mél :
president@efps.ffspeleo.fr / site Internet : efps.ffspeleo.fr

Professionnelle : Jean-Marc LECOQ / 9 rue Roger Bontemps / 76500 LA LONDE / ☎ : 02.32.56.93.62 /
mél : jean-marc.lecoq@ffspeleo.fr

Publications : *poste vacant*

Réd. Chef Spelunca : Philippe DROUIN / Chavannes / 38930 BOUVESSE-QUIRIEU /
☎/📠 : 04.74.83.40.78 / 📠 : 06.80.32.66.07 / mél : jean-yves.bigot@ffspeleo.fr

Réd. Chef Karstologia : Jean-Jacques DELANNOY / Laboratoire de Géographie - Université de Savoie
/ Campus scientifique / 73376 LE BOURGET DU LAC / ☎ : 04.79.75.81.04 /
📠 : 04.79.75.87.77 / mél : Karstologia@univ-savoie.fr

Relat° et Expédit° Internationales (CREI) : Philippe BENCE / 77 cité Péchiney / 09220 AUZAT /
☎ : 05.61.05.81.19 / 📠 : 06.74.09.81.77 /
mél : philippe.bence@ffspeleo.fr

Scientifique : Didier CAIHOL / 7 rue du Lomont / 25310 PIERREFONTAINE-LES-BLAMONT /
☎ : 03.81.35.11.12 / mél : didier.caihol@ffspeleo.fr / site Internet :
scientifique.ffspeleo.fr

Secours (SSF) : Eric ZIPPER / 32 rue Charles Marie Widor / 68000 COLMAR / ☎ : 03.89.24.94.28 /
mél : eric.zipper@ffspeleo.fr / site Internet : ssf.ffspeleo.fr

Spelunca-Librairie : Alain MORENAS / Route de Vaison / 26110 MIRABEL-AUX-BARONNIES /
☎ : 04.75.27.11.87 / 📠 : 06.82.90.40.64

Statuts & R.I. : Jean-Pierre HOLVOET / 6 rue G. de Champeaux / 77720 CHAMPEAUX /
☎ : 01.60.69.97.50 / 📠 : 01.60.69.95.57 / ☎ : 01.64.09.56.88 /
mél : jean-pierre.holvoet@ffspeleo.fr

DÉLÉGUÉS NATIONAUX

Conservatoire : Damien DELANGHE / 124 rue du Tondu / 33000 BORDEAUX / ☎ : 05.56.96.20.77 /
📠 : 05.56.98.26.62 / mél : damien.delanghe@ffspeleo.fr / site Internet :
conservatoire.ffspeleo.fr

JNS : Gilles TURGNÉ / 42 rue de la Faidiverie / Asnières / 79120 SAINTE-SOLINE /
☎ : 05.49.29.57.08 / mél : gilles.turgne@ffspeleo.fr / site Internet : jns.ffspeleo.fr

Juridique : Edwige TEIRA / 18 rue Maurice BERTEAUX / 92310 SEVRES / ☎ : 01.41.14.90.17

Liaison FEALC (Fédération Spéléologique de l'Amérique Latine et des Caraïbes) : <http://fealc.org>
Alain GILBERT / 8 rue Saint MARTIN / Cité Pasteur / 97300 CAYENNE /
☎/📠 : 05.94.31.65.49 / mél : A.GILBERT@Mdi-guyane.fr / site Internet : www.fealc.org

Liaison FSUE (Fédération Spéléologique de l'Union Européenne) : <http://www.fsue.org>
Olivier VIDAL / 11 avenue Rossellini / 69100 VILLEURBANNE / ☎ : 04.78.89.77.67 /
Mél : vidal.olivier@wanadoo.fr

Liaison UIS (Union Internationale de Spéléologie) : <http://www.uis-speleo.org>
Claude MOURET / 10 chemin du Milieu / 64800 BORDERES / ☎/📠 : 05.59.13.90.17 /
mél : claude.mouret@ffspeleo.fr

Prix fédéraux : Bernard THOMACHOT / 137 rue Manin / 75019 PARIS / ☎ : 06.14.66.06.64 /
Mél : bernard.thomachot@ffspeleo.fr



Siège social : Maison Régionale des Sports de Lorraine / 13 rue Jean Moulin / 54510 TOMBLAINE /
mél : csr-l@ffspeleo.fr / site Internet : csr-l.ffspeleo.fr

Pôle technique : Maison Lorraine de la Spéléologie / 17 rue Henry Chevalier / 55000 LISLE-EN-
RIGAUT / ☎/📠 : 03.29.71.30.12

Président : Jean-Luc METZGER / 9 rue Colonel Courtot de Cisse / 54000 NANCY /
☎/📠 : 03.83.27.35.81 / ☎ : 03.83.59.20.55 / mél : jlmetzger@free.fr

Président adjoint : Daniel PREVOT / 2 rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/📠 : 03.83.27.01.93 /
mél : daniel.prevot@univ-nancy2.fr

Trésorier : Jean-Paul KELLER / 47 rue de Sèvres / 54180 HEILLECOURT / ☎ : 03.83.54.28.38 /
mél : jpaulkeller22@yahoo.fr

Gestion des licences : Christine HOULNÉ / 54 rue de la taille Michaud / 54840 VELAIN-EN-HAYE /
☎/📠 : 03.83.23.39.67 / mél : houlne@aliceadsl.fr

Secrétaire : Jean-Pierre BEAUDOIN / 52 Rue Colonel Driant / 55430 BELLEVILLE / ☎ : 03.29.84.24.50
/ mél : jpbeaudoin@wanadoo.fr

COMMISSIONS LISPEL

Archéologie : Alain WEBER / 10 rue des Fabriques / 54000 NANCY / ☎ : 03.83.37.57.00 /
☎ : 03.83.18.41.41 / mél : amh.weber@orange.fr

Audiovisuel : Claude HERBILLON / 25 boulevard Hardeval / 54520 LAXOU / ☎ : 03.83.27.79.77 /
☎ : 03.83.28.70.28

Bibliothèque : Pascal CUXAC / 37 rue de la République / 54520 LAXOU / ☎ : 03.83.41.01.92 /
mél : bibliotheque@lispel.fr.st

Canyon : Dominique DUCHAMP / 8 rue des Lilas / 54630 RICHARDMÉNIL / ☎ : 03.83.25.20.46 /
☎ : 03.83.80.43.10 / mél : ASPADUCH@aol.com

Enseignement : Jean-Paul COUROUVE / 7 rue du Rucher / 57130 ARS-SUR-MOSELLE /
☎ : 03.87.60.91.90 / ☎ : 03.87.16.30.74 / 📠 : 06.04.29.81.67 / mél : jean-
paul.courouve@wanadoo.fr

Environnement : Daniel PREVOT / 2 rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/📠 : 03.83.27.01.93 /
mél : daniel.prevot@univ-nancy2.fr

Jeunes : David PARROT / 61 rue Nabécor / 54000 NANCY / ☎ : 03.83.25.74.05 / 📠 : 06.32.97.38.32 /
mél : sunmx@free.fr

Plongée : *poste vacant*

Publications : Christophe PRÉVOT / 17 rue de l'Ermitage / 54600 VILLERS-LÈS-NANCY /
☎ : 03.55.20.03.43 / 📠 : 03.83.90.30.25 / 📠 : 06.67.86.74.70 / mél :
publications@lispel.fr.st

Refuge : Maison Lorraine de la Spéléologie ; Président de l'Association d'Animation : Daniel PREVOT
/ 2 rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/📠 : 03.83.27.01.93 / mél : daniel.prevot@univ-
nancy2.fr / site Internet : maison-lorraine.ffspeleo.fr

Scientifique : Pierre REVOL / 37 avenue du Général de Gaulle / 54280 SEICHAMPS /
☎ : 03.83.20.36.51 / 📠 : 06.80.10.26.26 / ☎ : 03.83.20.36.46 /
mél : pierre.revol@wanadoo.fr

Secours : Virgil TROUCHARD / 7 rue des Grands Fossés / 55800 LOUPPY LE CHATEAU /
☎ : 03.29.75.70.10 / mél : virgiltrd@aol.com



Siège social : Chez Christophe PRÉVOT / 17 rue de l'Ermitage / 54600 VILLERS-LÈS-NANCY /
☎ : 03.55.20.03.43 / 📠 : 03.83.90.30.25 / 📞 : 06.67.86.74.70 / mél : cds54@ffspeleo.fr /
site Internet : cds54.ffspeleo.fr

Président : Christophe PREVOT / 17 rue de l'Ermitage / 54600 VILLERS-LÈS-NANCY /
☎ : 03.55.20.03.43 / 📠 : 03.83.90.30.25 / 📞 : 06.67.86.74.70 / ☎ : 03.29.91.19.70 /
mél : president@cds54.fr.st

Président adjoint : Daniel PREVOT / 2 rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/📠 : 03.83.27.01.93 /
mél : daniel.prevot@univ-nancy2.fr

Trésorier : Cyril WIRTZ / 2 rue Basse / 54112 VANNES-LE-CHÂTEL / ☎ : 03.83.51.78.29 /
📞 : 06.78.94.83.37 / mél : cyrilwirtz@orange.fr

Secrétaire : Marie MARTIN / 2 rue Basse / 54112 VANNES-LE-CHÂTEL / ☎ : 03.83.51.78.29 /
📞 : 06.71.42.30.01 / mél : mariemartin_99@yahoo.fr

COMMISSIONS CDS 54

Canyon : Boris SARGOS / 197 avenue André Malraux / 54600 VILLERS-LES-NANCY /
☎ : 03.83.94.15.76 / 📞 : 06.62.23.61.72 / mél : bsargos@wanadoo.fr

Enseignement : Romain CABANSKI / 151 rue des Jardins / 57600 FORBACH / ☎ : 03.87.84.21.69 /
mél : correspondant_efs@cds54.fr.st

Environnement : Daniel PREVOT / 2 rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/📠 : 03.83.27.01.93 /
mél : commission_environnement@cds54.fr.st

Conseiller technique SSF : François BOYETTE / 40 rue du Général Thiry / 54230 NEUVES
MAISONS / ☎ : 03.83.47.12.62 / 📠 : 03.83.26.43.36 / 📞 : 06.07.19.37.59 /
☎ : 03.83.26.43.36 / mél : tlm2@wanadoo.fr

Conseiller technique adjoint : Cyril WIRTZ / 2 rue Basse / 54112 VANNES-LE-CHÂTEL /
☎ : 03.83.51.78.29 / 📞 : 06.78.94.83.37 / mél : cyrilwirtz@orange.fr

Lexique : ☎ : téléphone domicile / 📞 : téléphone portable / ☎ : téléphone travail / 📠 : télécopieur

Annexe : documents fédéraux

- Pourquoi se fédérer (10/2007)
- Certificat médical pour la pratique de la spéléologie et du canyonisme (10/2007)
- Charte du spéléologue (3/2001)
- S'assurer : une nécessité (10/2007)
- Coupons d'initiation et initiation de masse – Comment les utiliser (10/2006)
- Conduite à tenir en cas d'accident (1/2006)
- Annuaire des Conseillers techniques (11/2007)
- Accès aux cavités et droit de propriété (3/2004)
- EPI : norme XP-S72-70(6/2004)